



Réf. Farde e-Assemblées : 2345113

N° OJ : 15

Projet d'Arrêté - Conseil du 08/06/2020

**Objet :** Retrait boîtier électrique Parcours Foodtruck.- Emplacement rue Neuve.- Modification annexe règlement.

Le Conseil communal,

Vu le règlement communal relatif à l'exercice et à l'organisation des activités ambulantes sur le domaine public, approuvé par le conseil communal le 25 juin 2018, et en particulier son annexe VII relative aux règles spécifiques "Parcours Foodtruck";

Considérant que la borne électrique située sur l'emplacement rue Neuve du parcours foodtruck devra être supprimée puisque les travaux dans le bâtiment sur le Boulevard Botanique 160 ont démarré et qu'une nouvelle porte sera installée à l'endroit où se trouve la borne.

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

DECIDE :

Article unique:

L'annexe VII du règlement relatif à l'organisation des activités ambulantes est modifiée pour supprimer la présence d'une borne électrique sur l'emplacement "rue Neuve" du parcours foodtruck.

Annexes :

[20200511 FR ANNEXE VII règlement ambulant \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)